

**Communiqué**

**Jeudi 29 mars 2007**

## **La Mairie de Toulouse ne respecte pas la loi sur l'air**

**Manifestation samedi 31 mars 10h30 place du Capitole**

Rue Gambetta, rue J. Suau, place de la Daurade, Pont de Halage de Tounis, rue Lamarck, avenue des minimes, avenue de Reynerie, etc... Toutes ces voies ont été réaménagées depuis 1998, parfois avec des travaux lourds, sans **qu'aucun aménagement cyclable** n'ait été réalisé.

**Ceci est une violation flagrante de la loi sur l'air** et l'utilisation de l'énergie du 30 décembre 1996 (article 20), qui oblige depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 à accompagner toute réfection de voirie d'un aménagement cyclable :

« (...), à l'occasion des **réalisations ou des rénovations des voies urbaines**, à l'exception des autoroutes et V.R.U., doivent être mis au point **des itinéraires cyclables** pourvu d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »

**Il est inadmissible** qu'une commune comme la ville de Toulouse qui déclare vouloir **favoriser les modes doux** réalise ainsi des réfections de voiries sans **saisir l'opportunité d'y incorporer des aménagements cyclables**. Les derniers en date sont les **aménagements en surface à proximité des stations de métro** dont certains ne comportent aucun aménagement cyclable !

L'Association Vélo demande donc :

1. que ces aménagements illégaux **soient revus et équipés** d'aménagements cyclables.
2. que toutes les réfections de voiries soient désormais **conformes à la loi** en comportant des aménagements cyclables.

Afin de veiller à la conformité des nouveaux projets, l'Association Vélo s'est restructurée pour désormais **suivre les délibérations municipales**. Elle s'est également **entourée des conseils d'un avocat renommé, spécialisé en droit de l'environnement**, afin de pouvoir, en dernier recours, attaquer toute délibération illégale.

**La manifestation s'attardera sur la rue Alsace-Lorraine afin de rappeler que le projet de réaménagement actuel doit être revu afin de maintenir des axes cyclables dans les deux sens de circulation.**

**Pour plus d'informations, contacter :**

Cyril Bouvet, vice-président, mél. : [toulouse@fubicy.org](mailto:toulouse@fubicy.org), tél. : 06 87 37 70 87

**L'Association Vélo** a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.